

**3****Le Mot du Maire****4****Municipalité**

- l'Echo du Conseil
- Environnement
- Transport
- Distribution Eau
- Travaux
- Vie Assosiative
- Office du Tourisme CCPL
- Nouveau a fontenay

16**Associations**

- M.J.C. La Grange
- Hockey Club du Trèfle
- Le Bel Air de Fontenay
- Retraite Sportive Région Limours
- Comité des Fêtes
- Caisse des Ecoles
- Les Amis des Chats de Bligny

23**Agenda****24****Infos Pratiques**

Directeur de la publication :
Léopold LE COMPAGNON

Composition :
Mairie de Fontenay les Briis

Impression :
CCPL

N° ISSN en cours

Dépôt légal 4^{eme} trimestre 2015



Léopold LE COMPAGNON
Maire de Fontenay-Lès-Briis
Vice Président de la CCPL

C'est au début de l'année 2012 que, par un hasard heureux, nous avons pu présenter l'ensemble des œuvres du sculpteur colombien Edgardo CARMONA à Fontenay-lès-Briis. Impressionnantes par leur taille, émouvantes par la grâce et les gestes qu'elles mettent en scène, parfois teintées d'humour, ces statues monumentales ont su capter les sentiments de leurs personnages au travers de leurs attitudes familières. Edgardo Carmona, artiste colombien, né en 1950, reprend ses œuvres pour les exposer aux Etats-Unis, puis plus tard en Espagne. Ne soyons pas tristes de cette disparition ; disons-nous plutôt que d'autres personnes, et en particulier d'autres enfants vont pouvoir rêver en admirant *Triologue*, le marchand de glaces, tour de piste ou le refus. Que l'espace Aliés GUINARD soit remercié pour nous avoir permis de réaliser cette exposition autant inattendue qu'impossible pour une Commune comme la nôtre.

Dès le début de l'année prochaine, nous allons procéder progressivement à l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 6 heures du matin. Cette mesure relève de deux souhaits :

- Réaliser des économies d'énergie, qui peuvent représenter jusqu'à 30% de la consommation globale d'électricité,
- Réduire les nuisances lumineuses pour les riverains, mais aussi pour la faune et la flore,

Suivant en cela les recommandations du Grenelle de l'Environnement qui indiquait : "Jusqu'à présent, les villes considéraient l'éclairage comme un acquis, signe de progrès. Aujourd'hui, nous commençons à prendre conscience que la lumière a un coût, économique et énergétique, ainsi que les conséquences sur le vivant", nous allons mettre en place petit à petit les horloges astronomiques nécessaires à ce fonctionnement. Nous rejoindrons les quelques 9000 communes qui ont totalement ou partiellement réalisé l'extinction nocturne de leur réseau d'éclairage public.

Une seconde évolution pour 2016, concernera l'information locale qui nécessite aujourd'hui d'être diffusée rapidement. Nous allons donc mettre en place une lettre informatisée mensuelle. Nous conserverons cependant au moins deux « Lettre de Fontenay » au format papier pour les personnes qui n'auraient pas de raccordement à la « toile ». Plusieurs constats nous conduisent à cette évolution. La très grande majorité des habitants ont une connexion Internet. Le débit dont nous disposons sur Bel air, Soucy, va évoluer d'ici l'été prochain, et on nous promet le « triple-Play » (téléphone, Internet, télévision,). Les activités des associations sont de plus en plus nombreuses, et le format papier diffusé tous les 2 à 3 mois ne permet plus une information couvrant la totalité des événements.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Bien cordialement

Extraits du Conseil Municipal du 16 juin 2015

Réduction de l'éclairage publique :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière auprès du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse qui s'engage à réaliser l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale.

Quotient familial – année scolaire 2015-2016, à partir du 1er septembre 2015.

Q.F.	Catégorie	Particip.communale
≥ 800	A	0%
800 < QF ≤ 620	B	10%
620 < QF ≤ 485	C	20%
485 < QF ≤ 375	D	40%
375 < QF ≤ 255	E	60%
QF < 255	F	70%

Pour le calcul du quotient familial, il est pris en compte le douzième des ressources annuelles + les prestations familiales mensuelles perçues, divisé par le nombre de parts (les ressources annuelles correspondent aux revenus imposables des parents avant abattements fiscaux) – définition C.A.F.

Pour les activités sportives et culturelles

Pour les familles bénéficiant du QF, la participation communale s'applique à une activité par enfant (de moins de 18 ans au 1er septembre 2015), par année scolaire et pratiquée dans une association ou un organisme dont le siège social est sur la Commune. La facture acquittée et une attestation du Comité d'Entreprise sont à fournir.

Une somme minimale de 30 €/enfant reste à la charge de la famille. La participation communale ne pourra pas dépasser 100 €/enfant. Dossier à déposer en mairie entre le 1er septembre 2015 et le 14 juillet 2016.

Tarifs du restaurant scolaire – année scolaire 2015-2016, à compter du 1er septembre 2015

Catégorie	Tarifs en €
A	4,34
B	3,90
C	3,47
D	2,62
E	1,73
F	1,30

Le tarif unique appliqué aux personnes extérieures (instituteurs, intervenants extérieurs et parents d'élèves) est de 4,89 €.

Tarifs des études dirigées – années scolaire 2015-2016 à compter du 1er septembre 2015

Catégories	Tarifs mensuels en €
A	38,87
B	34,97
C	31,07
D	23,32
E	15,55
F	11,66

Le tarif unique pour une séance d'étude est de 5.73 €

Tarifs des garderies municipales – année scolaire 2015-2016, à compter du 1er septembre 2015.

Catégorie	Tarifs en € Garderie matin	Tarifs en € Garderie soir
A	2,83	4,53
B	2,56	4,07
C	2,27	3,62
D	1,71	2,72
E	1,15	1,81
F	0,85	1,37

Le tarif unique applicable de 18h à 18h30 (suite à l'étude dirigée) est de 1,97 €. Pénalité à chaque retard (après 18h30) : 2,70 € par enfant et par jour.

Taxe locale sur la publicité extérieure : pour les dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, elle est fixée, pour l'année 2016, à 15,40 € par m2.

Projet d'aménagement urbain « La Ferme de la Tourelle » - Dénomination des voies.

La voie principale de desserte recevra la dénomination officielle suivante : **rue de la Belle de Fontenay**

La place située dans l'ancienne cour recevra la dénomination officielle suivante : **Place du Cèdre du Liban**

Les frais d'implantation des poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles seront pris en charge par les aménageurs et constructeurs.

Aire d'accueil des gens du voyage : Le conseil municipal, à l'unanimité,

CONTESTE le projet d'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur Gometz-le-Châtel et se déclare totalement solidaire des communes de Gometz-la-Ville et Gometz-le-Châtel,

RAPPELLE que la commune de Wissous avait proposé d'intégrer une telle implantation sur son territoire,

DEMANDE à ce que l'ensemble des communes de la CCPL exprime leur solidarité auprès des communes concernées

DEMANDE à Monsieur le Préfet de renoncer à toute implantation sur ce site situé en zone agricole considérée par la Région, dans les différents schémas directeurs, comme devant être conservée absolument.

Extraits du Conseil Municipal du 8 septembre 2015

Réforme des rythmes scolaires : demande de l'aide spécifique « Rythmes éducatifs » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Demande de subvention départementale dans le cadre du plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes

Adhésion à la charte régionale de la biodiversité : Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité, renseigné sur le site de la charte.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Régularisation de l'annualisation du temps de travail du personnel de l'école Georges Dortet.

Demande de subvention pour les travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux : rectificatif.

Service d'eau potable : communication du bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2014.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Extraits du Conseil Municipal du 29 septembre 2015

Approbation du reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par la CCPL à la commune de Fontenay-lès-Briis.

Approbation du rapport d'activités de la CCPL – année 2014

ECLAIRAGE PUBLIC : Objectif « Economie-Ecologie »



Daniel DUBOËLLE
Conseiller Municipal Délégué

Trois cent soixante-cinq est le nombre de points d'éclairage installés sur la commune.

La puissance de chaque point lumineux est en moyenne de 135 watts soit une puissance totale installée de 50 kW (soit l'équivalent de 50 fers à repasser).

Actuellement l'éclairage public fonctionne toute la nuit (18h-8h) c'est-à-dire 14h.

Le coût du kWh facturé par EDF aux collectivités locales est de 8 centimes d'€ hors abonnement et hors taxe.

Le coût par nuit est donc de $(50 \times 14 \times 0.08) = 56€$ hors taxes

Soit une facture annuelle d'environ de 24 800€ T.T.

Sous l'impulsion et l'aide financière du PNR qui prône les économies d'énergie mais aussi la réduction de la pollution lumineuse (1) qui perturbe le cycle de vie de la faune et de la flore, et notre recherche d'économies face aux difficultés budgétaires, nous avons voté la réduction des plages horaires de l'éclairage géré par des pendules astronomiques qui pilotent:

- allumage automatique à la tombée de la nuit,
- une extinction à minuit,
- allumage à 6h,
- extinction automatique au lever du jour

Cette disposition nous permettra d'économiser environ 12 000€ par an .

Le coût de l'investissement de ce dispositif est de 9 000€ subventionné à 70% par le PNR amorti en une année.

Certains habitants pourraient s'inquiéter de cette disposition vis-à-vis de la sécurité et les risques de cambriolages. Les statistiques de la Gendarmerie de Limours, fondées en particulier sur l'expérience



Sculpture de CARMONA

de Forges les Bains montrent que le nombre de délits n'est pas en augmentation.

D'autres progrès en matière d'économie d'énergie sont envisageables comme le remplacement des lampadaires 'boules' par des éclairages à LED (1200€ HT) qui nous permettraient de diviser par trois la facture de consommation et diminution de la pollution lumineuse.

Le nouveau dispositif fonctionnera à partir du 1er Janvier 2016.

(1)http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/pratique/ficheoutil_eclairage.pdf

LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE



Jean Pierre LONG
Adjoint au maire

Les travaux de création du réseau collectif d'assainissement (de plus de 3,5 km) pour les habitants des hameaux de la vallée de la Charmoise ont démarré le 19 janvier 2015 pour une durée de 11 mois et ceci pour un marché HT de 2 335 000 €.

Deux communes sont concernées par ces travaux, Courson-Monteloup et Fontenay-lès-Briis. Nous ne parlerons ici que de notre commune.



Le cantonnement de la Sté VALENTIN

Le Syndicat de l'Orge Aval, à qui les deux communes ont délégué la compétence assainissement, est le Maître d'Ouvrage du projet ; le maître d'œuvre en est la société Valentin. Ce programme - dans sa phase 1 - se termine. Néanmoins le déroulement des travaux n'a pu se mettre en place comme initialement prévu entraînant des surcoûts et ceci pour 4 raisons :

- la complexité des réseaux autour du giratoire de la Roncière concessionnaires gaz, électricité et eau potable (transport et distribution) et traversée de la buse de la rivière Charmoise,
- la mise à jour de terrains instables par une forte présence d'eau,
- la nécessité de travailler au-dessus du niveau des nappes d'eau ayant comme conséquence de modifier la hauteur du linéaire de réseau et des postes de refoulement (5 au lieu de 2).
- l'obligation souhaitée par le Syndicat des Transporteurs d'Île de France (STIF) et le CG 91 de travailler sur le RD3 en période de vacances scolaires d'été, Juillet et Août.

Les travaux ont donc été ajustés par rapport au budget initial.



Le tampon métallique de la canalisation

Le choix du linéaire retenu pour les travaux 2015 s'est porté (pour Fontenay) sur l'axe prioritaire de la future station d'épuration (rue de la Donnerie), à la Roncière en passant par la rue de la Galloterie, la route de Courson, la rue de St Méry (RD 152), le chemin du Ruisseau, le chemin de Graphare et le chemin de la Fontaine.



Les engins de la Galloterie

La phase 2 des travaux de création de réseaux pour la rue des Closeaux/rue des Chéneaux, et des 3 impasses de la rue de la Galloterie se dérouleront en 2016 avec un budget adapté.



Pose des réseaux chemin du Ruisseau



Poste de relèvement des effluents le long de la RD3

Début 2016 les travaux de construction de la station d'épuration devant recevoir les effluents des habitations nouvellement raccordées, démarreront. La mise en conformité des réseaux privés aura déjà commencé.



La rue St Méry refaite après travaux



Sous le giratoire de la Roncière coulent Charmoise et effluents

En fin de 1er semestre 2016, les habitants des hameaux de la Charmoise auront leur assainissement collectif. Ils auront, dès qu'ils seront raccordés, à payer au Syndicat la redevance collective et traitement des eaux usées : celle-ci est, à ce jour, de 1,30 €/HT/m³ d'eau consommée.



Une équipe de Valentin pour la pose



Tuyau de 200 mm posé en tranchée

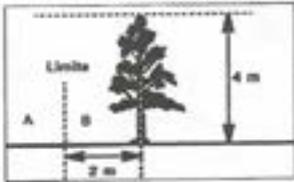
Les habitants du hameau d'Arpenty (communes de Bruyères-le-Châtel et de Fontenay-lès-Briis) verront le programme de réalisation des réseaux d'eaux usées commencer en 2016. Ces travaux devant fortement impacter la circulation routière et les transports scolaires, nous vous tiendrons prochainement informés.

LES PLANTATIONS EN DOMAINE PRIVE - Règles à respecter

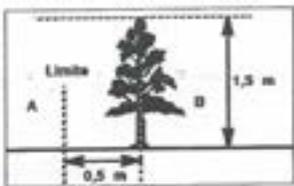
(d'après des extraits du Code civil et de l'ouvrage : « Les relations entre voisins » – 9e éd. DELMAS 2001)

LA PROBLEMATIQUE : Sauf règlement de copropriété contraire, ou obligation inscrite dans le permis de construire, chacun est libre de planter sur son terrain le nombre d'arbres qu'il veut et l'espèce de son choix. Toutefois, il convient de respecter CERTAINES REGLES, tant dans le cas de plantations à proximité d'une propriété privée voisine que dans le cas de plantations à proximité du domaine public.

Tout arbre dépassant 2 m de haut doit être planté à 2 m au moins de la limite séparative de deux propriétés. Exemple :



Tout arbre ne dépassant pas 2 m de haut peut et doit être planté à 0,50 m au moins de la limite séparative des deux propriétés.



LE PRINCIPE GENERAL est de tout faire pour éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et y causent des dommages. On ne peut donc les planter qu'à une distance minimale de la limite séparative, définie par les règlements et usages locaux ou par l'article 671 du code civil.

Tout propriétaire peut « se prévaloir en justice d'un abus de droit de propriété ou d'un exercice anormal de ce droit si des végétaux, même plantés à la distance légale, lui occasionnent une gêne inhabituelle, constitutive d'un trouble de voisinage » (Rép.min.justice, JOAN Q. 1er décembre 1980, p 5033).

A) DISTANCE MINIMALE A RESPECTER

1. L'article 671 Code civil sur la plantation détermine la distance légale pour les plantations : « Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine : qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants ou par des usages constants et reconnus ; à défaut de règlement et usage, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et à distance de 50 centimètre pour les autres plantations.

2. Caractéristiques particulières des distances

a. Champ d'application

Les prescriptions de distance des plantations s'appliquent à toutes les propriétés privées, closes ou non, urbaines ou rurales, des distances légales et des servitudes de visibilité pouvant exister en faveur des voies publiques, que ces plantations aient été placées par la main de l'homme ou aient poussé naturellement.

b. Arbres poussés spontanément : La distance légale doit être observée.

c. Les haies, bosquets, forêts sont assimilés aux plantations isolées, que les plantations soient groupées ou non. La distance doit être respectée.

d. Espaliers : les arbres d'un voisin ne doivent pas prendre appui sur un mur qui ne lui appartient pas, et ils ne doivent pas dépasser la crête du mur. Si le mur est mitoyen et construit sur la ligne séparative, chacun des propriétaires peut y appuyer des espaliers, sans pour autant que la hauteur des arbres dépasse la crête du mur.

e. Le calcul de la distance légale se fait à partir du centre de l'arbre jusqu'à la ligne séparative. Si les deux terrains sont séparés par une clôture mitoyenne ou par un cours d'eau domanial, le milieu de la clôture ou de la rivière constitue la ligne séparative.

Si les propriétés sont séparées par une rivière dont chacun des riverains est propriétaire pour moitié, la distance se calcule à partir du milieu du lit.

Si les propriétés son séparées par un chemin public, il convient de comprendre dans la distance la largeur du chemin.

f. Dans le cas de terrains ayant des niveaux différents, c'est la hauteur intrinsèque des végétaux qui est à prendre en compte, indépendamment du relief des lieux,

g. Distance des cultures agricoles. L'article 671 du Code civil ne prescrit aucune distance pour les cultures agricoles, céréalières ou potagères, qui peuvent donc être faites jusqu'à la limite séparative, sous réserve qu'elles ne créent pas de préjudice au voisin (épandage d'engrais etc).

B) SANCTIONS POUR DISTANCES NON RESPECTEES

1) Principe : les plantations doivent être réduites ou arrachées : Sauf règlements ou usages contraires, « le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article 671, ceci sans avoir à démontrer l'existence d'un quelconque dommage. ».

« Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales ».

2) Exceptions : Le propriétaire de plantations peut s'opposer à la demande du voisin s'il prouve avoir acquis le droit de les conserver là en vertu :

soit d'une convention écrite, c'est-à-dire d'un titre ;

soit par destination du père de famille, c'est-à-dire en conséquence d'un accord établi par l'unique propriétaire de deux immeubles, aujourd'hui la propriété des deux voisins ;

soit par prescription trentenaire, à partir de la date à laquelle les arbres ont dépassé le maximum imposé par le Code civil.

Ces exceptions ne portent que sur les arbres d'origine, et non sur ceux qui les ont remplacés.

3) Méthode de suppression des arbres plantés trop près :

Aucune méthode particulière n'est imposée. Ils peuvent être arrachés ou coupés au niveau du sol, et des produits chimiques injectés dans les souches pour aboutir à la suppression souhaitée

C) BRANCHES, RACINES ET FRUITS – RELATIONS AVEC LE VOISIN

Même plantés à la distance légale, les arbres peuvent empiéter sur le terrain du voisin par leurs branches, leurs racines ; et leurs fruits peuvent tomber sur la propriété voisine. Dans ce cas, selon l'article 673 du Code civil :

1) L'élagage des branches peut être exigé par celui sur la propriété duquel avancent les branches. Lui-même n'a pas le droit de couper ces branches, car la taille des arbres peut nécessiter des connaissances techniques.

En cas d'inertie du propriétaire, le voisin peut s'adresser à la justice, tribunal d'instance.

2) Les fruits tombés naturellement des branches empiétant sur la propriété voisine appartiennent à ce voisin. Concernant les fruits toujours attachés aux branches, ils peuvent être cueillis par le voisin du propriétaire, à condition de ne pas pénétrer chez ce dernier sans son consentement.

3) Concernant les racines, ronces, brindilles, le voisin a le droit – imprescriptible - de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative, la propriété du sol l'emportant sur la propriété du dessus et du dessous.

Le propriétaire d'un arbre dont les racines importantes créent un dommage au voisin en reste responsable (canalisations endommagées, etc.).





LES TRANSPORTS EN COMMUN SUR NOTRE TERRITOIRE



Catherine DUPOND
Thierry LAVAUD
Conseillers Municipaux Délégués

Dans le cadre d'un plan d'amélioration des transports en commun sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours, vous avez pu constater depuis le 1 avril 2015 des changements aussi bien d'horaires de bus que de trajet. Si ces modifications amélioraient le sort de certains, ils réduisaient à néant toute l'organisation de la majorité des familles en particulier sur notre commune de Fontenay-lès-Briis. Certains même, ne voulaient y croire pensant à une bonne plaisanterie liée à la date de mise en place!

L'idée première et certainement louable de la CCPL, de la SAVAC et du STIF était de scinder les vacations des bus, bien entendu dans un but de rentabilité mais aussi de confort pour les usagers.

Ainsi le nouveau parcours du bus 39.05 serait de desservir Vaugrineuse, puis la Soulaudière, la Charmoise, La Roncière pour finir sa rotation sur Briis via Courson-Monteloup. Par ailleurs, Fontenay "Nord" serait desservi par le bus 39.18 reliant Limours "arrêt Monument" à Fontenay Bel Air, puis sporadiquement Arpajon.

Si ces nouveaux circuits étaient et sont toujours majoritairement adaptés, les horaires proposés ne pouvaient convenir aux besoins des usagers: ceux-ci se trouvaient totalement en décalage avec l'arrivée des bus de l'autoroute entraînant des temps d'attente significatifs à la gare autoroutière; de plus la décorrélation au réseau de l'acheminement à l'hôpital de Bligny pendant 5h l'après-midi n'était pas supportable aux regards des usagers utilisant ce moyen de transport soit pour aller y travailler, soit pour aller rendre visite à des malades ou encore pour aller y subir des examens médicaux.

Après quelques échanges et réunion avec les personnes en charge du dossier à la CCPL, nous avons réussi à obtenir des horaires plus cohérents pour la navette 39.18:

- Deux bus le midi pour les enfants scolarisés à Briis ou plus loin, mais utilisant la gare autoroutière et qui n'auraient pas de cours l'après-midi: départs 13h24 et 14h24 (ajoutés à la grille horaire initiale)
- Le premier bus de la soirée pour le retour vers notre village à 16h44 au lieu de 17h44 comme décidé auparavant
- Le matin départ (ajouté à la grille horaire initiale) à 6h30 de Bel Air.

L'arrêt dans l'allée des Marronniers vient d'être déplacé au niveau du Parc d'activités: un peu de marche pour certains mais une sécurité renforcée pour tous!

Nous sommes conscients que ces améliorations ne sont pas encore parfaites, notamment pour ce qui est de la desserte vers Arpajon, mais nous continuerons à y travailler au fil des mois. Dans un premier temps et comme dans toute réclamation, nous avons œuvré pour trouver des solutions convenant à la majorité de nos citoyens et c'est tout naturellement le trajet Briis/Bel Air qui l'a emporté. Nous tenons néanmoins à vous dire que nous ne sommes pas assez nombreux à prendre les transports en commun et ainsi pouvoir peser sur les décisions prises par les organismes gestionnaires des lignes comme le STIF.

Prendre les transports en commun par rapport à votre propre véhicule, c'est peut être

- perdre du temps (quand on oublie de calculer les bouchons)
- avoir de la promiscuité (bien que nous puissions nous estimer chanceux dans notre région),

Mais c'est surtout

- un cout moindre (Carte Navigo prise en charge souvent à 50% par l'employeur, renseignez-vous auprès de vos RH).
- avoir une attitude Eco citoyenne
- garder tous ses points sur son permis
- faire des rencontres
- de l'exercice physique (de la marche voire de la course)

Avoir des transports devant chez soi c'est aussi une plus-value immobilière, une facilité pour vos enfants et adolescents et c'est pour toutes ces raisons que vos élus continueront à être vigilants pour améliorer la pertinence des horaires. Nous aimerions obtenir (mais attention aucune promesse n'est faite à ce jour):

- le bus 39.18 en direction de Limours de 7h45: le repousser à 8h
- avancer le bus d'Arpajon Lycée CASSIN (actuellement à 18h) à 17h40 (lycée fermant à 17h30)
- renforcer la fréquence des bus partant de la gare autoroutière et allant en direction d'ARPAJON pour obtenir un ramassage toutes les ½ heure soit 16h44/17h10/17h44/18h10/18h44/19h10 et 19h44 inchangé

Vous pouvez, vous devez nous aider en vous exprimant sur collectiflb@gmail.com

EAU POTABLE :

vers une nouvelle gestion en juillet 2016

La distribution de l'eau potable sur la commune évoluera en 2016, d'une gestion privée par la société Veolia Eau vers une gestion publique par la Régie Publique Eau Ouest Essonne. Cette évolution se déroulera de la manière suivante :



La Régie Publique Eau Ouest Essonne est née de la volonté des élus de la commune et des autres communes adhérentes au Syndicat de l'Eau*, d'exploiter de manière publique « la chaîne de l'eau potable », de sa production à sa distribution, c'est-à-dire avec plus d'autonomie et de transparence, au service de la population.

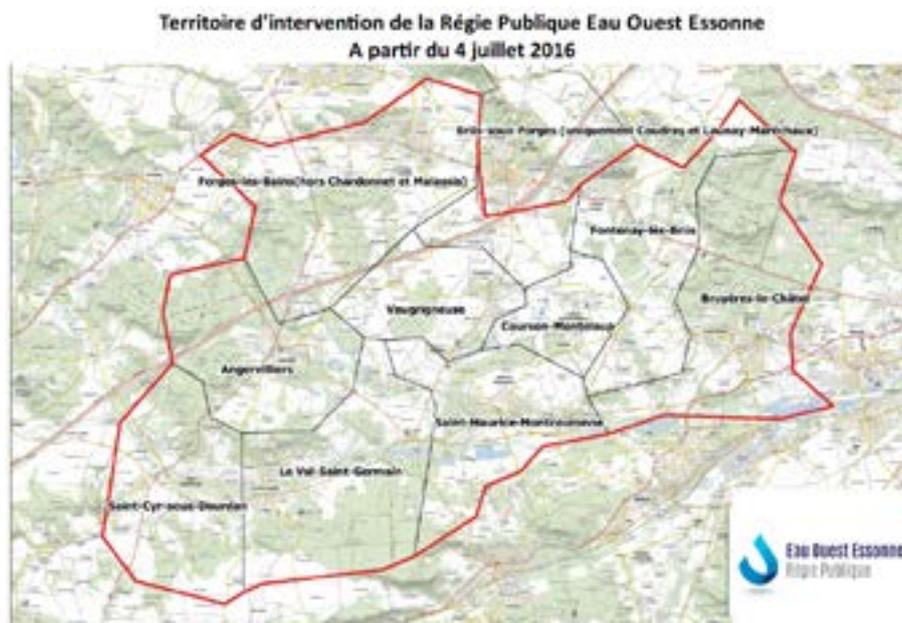
La société privée Véolia, jusqu'alors chargée d'assurer la gestion de l'eau potable, se retirera au 4 juillet 2016, laissant à la Régie le soin de réaliser « en direct » les prestations de service publique auprès des usagers, ainsi que les investissements nécessaires à la rénovation et à l'amélioration du patrimoine (forages, réservoirs, canalisations, etc.).

A l'exception de la signature du nouveau contrat d'abonnement entre la Régie et chaque usager pour la fourniture de l'eau, ce passage d'une gestion privée à une gestion publique ne nécessitera aucune démarche particulière de la part de l'utilisateur. L'origine de l'eau potable sera toujours la même, sa qualité demeurera donc inchangée.

La Régie Publique Eau Ouest Essonne prendra contact prochainement avec tous les abonnés de son territoire pour présenter plus en détail ce nouveau service. Un site internet sera également bientôt mis en ligne.

En attendant pour plus d'informations : contact@siaep-angervilliers.fr

* Communes concernées : ANGERVILLIERS / BRIIS-SOUS-FORGES (uniquement Launay Maréchaux et Coudray) / BRUYERES LE CHATEL / COURSON-MONTELOUP / FONTENAY-LES-BRIIS / FORGES LES BAINS (sauf Malassis et Chardonnet) / SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN / SAINT-MAURICE-MONT-COURONNE / LE VAL-SAINT-GERMAIN / VAUGRIGNEUSE





TRAVAUX: Bilans 2015 en images

Ecole Élémentaire G. DORTET

Remplacement des anciennes fenêtres et portes par des double vitrage PVC
Dernière tranche des engagements pluriannuels

Coût total : 22 252 €
Subvention : 4 939 €



Couloir Ecole Primaire



Hall Maternelle

Terrain d'évolution

Rue de la Coque Salle

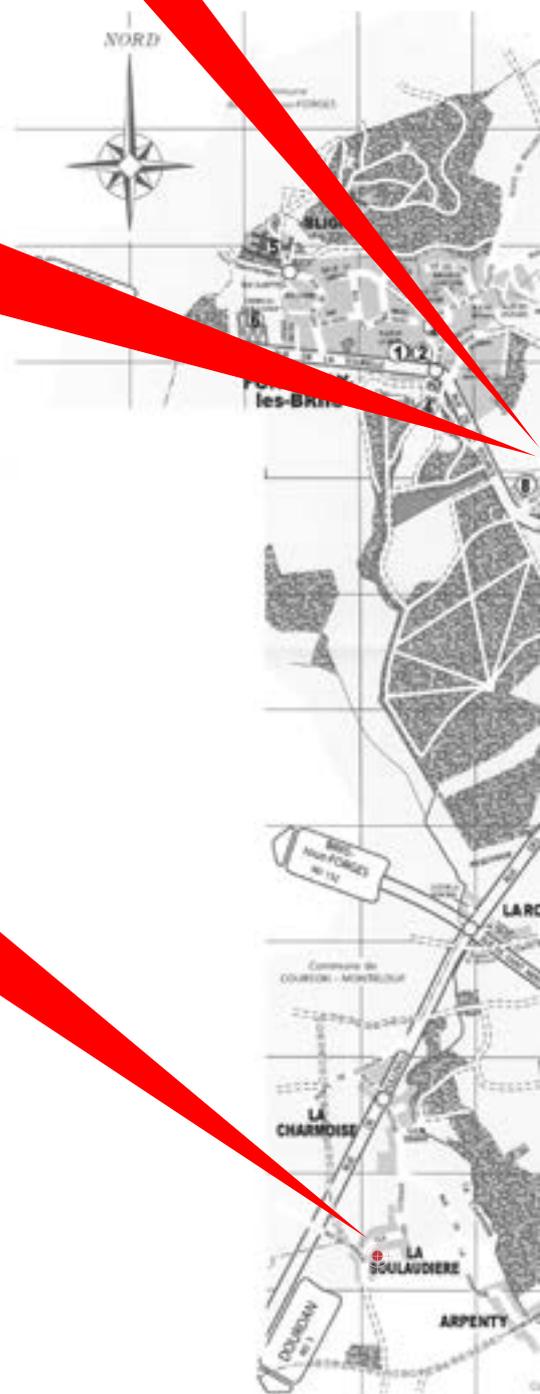


Remise en état de la table de Pique-nique et des poubelles de l'espace petite enfance
Mai 2015

17 Bis Rue des Chenaux

Remplacement d'une bouche à incendie BI n°17 située sur l'entrée du garage d'un particulier par un poteau à incendie (PI)

Coût : 3 550 € HT





Aménagement de bateaux

Entrée de garage

Coût total : 2 000 €



49 rue Charles-Ferdinand DREYFUS



16 bis rue Charles-Ferdinand DREYFUS

Départementale n° 97

Parc d'Activités de Bel Air



Mise en place d'un feu tricolore à "Récompense"

Création d'un arrêt de bus



Réalisation d'une ligne blanche continue

Rue C.F. Dreyfus RD n°97

Face du Parc d'Activités de Bel Air

Départ des « Gens du Voyage »
 Labour du terrain de la Fondation
 pour éviter une nouvelle intrusion
 Le 15 septembre 2015





LE FORUM DES ASSOCIATIONS : UN RENDEZ VOUS INCONTOURNABLE



Corinne BERNARD HAMONOU
Adjointe au Maire

La vie associative est un monde où se mêlent don de soi, générosité et esprit d'équipe,

Que ce soit dans le milieu social, caritatif, sportif, culturel ou autre.

Le Forum des associations est un rendez-vous important pour la vie de notre village, un moment privilégié pour rencontrer les acteurs associatifs.

Cette année il s'est tenu le samedi 5 septembre pour la première fois dans la salle municipale des marronniers.

Une nouvelle occasion pour les associations d'expliquer leurs actions et de faire découvrir les nombreuses thématiques qu'elles proposent.

Qu'elles s'adressent aux seniors, aux jeunes ou à toute la famille, qu'elles se spécialisent dans une discipline

sportive, un art, un loisir, ou qu'elles visent à créer du lien social à travers des rencontres, des soirées ou des week-ends conviviaux, les associations sont un rouage essentiel de notre quotidien.



C'est dans cette ambiance conviviale que chacun a pu se retrouver, se restaurer et ainsi passer de bons moments ensemble..



Comme chaque année les membres associatifs ont eu à cœur de mettre en avant leurs spécificités en répondant chaleureusement aux diverses questions du public qui a pu s'inscrire ou se réinscrire aux différentes activités proposées.



L'office de tourisme du Pays de Limours vous propose :



Samedi 28 novembre à 15h30

Une conférence de Michel Anfrol, journaliste, ancien présentateur à la télévision, président de l'Association des Amis de la Fondation Charles de Gaulle.

« le Rôle de la France libre dans la victoire de 1945 »

à la maison de la Communauté de communes du Pays de Limours de Briis-sous-Forges.

NOUVEAU A FONTENAY

VOTRE NOUVEL ARTISAN FLEURISTE A FONTENAY LES BRIIS



2, allée des Marronniers, Ferme de Bel Air.

Point de vente tous les weekend à partir de 9h, choix de bouquets variés.

Compositions classiques et contemporaines aux couleurs des saisons.

Les services :

- Bouquets et compositions
- Forfait mariage et toutes cérémonies
- Bijoux floraux
- Deuil
- Coupes de plantes, jardinières
- Aménagement paysagé de petites surfaces
- Abonnement floral (entreprises, particuliers et collectivités)
- Commandes groupées pour comités d'entreprise
- Livraison offerte sur le secteur de Fontenay les Briis

www.jardin-millesime.fr/ jardin.millesime@gmail.com

Page Facebook : Jardin Millesime

Renseignements, commandes, devis au **06 22 14 68 94**





Fête de la Peinture c'était le dimanche 6



Cette année encore le **nombre de participants était très satisfaisant** et le jury, que nous remercions, a décerné pas moins de **13 prix**. Nous sommes ravis car 5 prix ont été attribués à des fontenaysiens. De plus, nous tenons à féliciter la **famille Marchand**,

Frédéric le papa pour son 1er prix en gouache dans la catégorie Toulouse Lautrec (adulte amateur), **Héloïse** 1er prix dans la série Degas (12-14 ans) et **Isaure** 1er prix aussi dans la série Léger (8-9 ans).

Félicitations aussi à **Léna Gnemmi**, qui a remporté le prix «coup de cœur enfant». Les 13 œuvres primées ont été exposées à la grande finale à Linas le dimanche 8 novembre.

Ce 6 septembre, **la municipalité a fait l'acquisition d'une aquarelle** représentant une maison du hameau de Soucy. L'artiste, **Lydwine Le Galludec**, n'en n'était pas à sa première participation sur notre commune. Ce fut un agréable moment !

OCTOBRE

Deux belles journées

Le château de la Celle-les-Bordes

Le samedi 17 octobre, le maître des lieux, un passionné, a su captiver le groupe. Son château, monument historique classé en 1966 pour sa façade, ses toitures et son parc, est chargé d'histoire et de collections étonnantes et prestigieuses.

Un lieu bien agréable à découvrir !



Guédelon

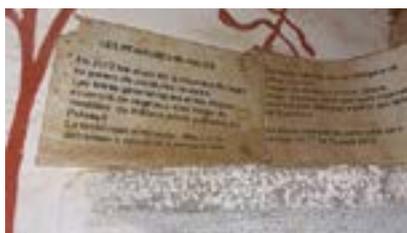
Le mardi 20 octobre dernier, nous étions 14 à partir de Fontenay à la découverte d'un château médiéval, Guédelon, site de construction d'un château philippin avec les moyens de l'époque (13ème siècle).

Quel projet fou ! Reconstruire un château suivant les techniques anciennes du moyen âge ! La visite guidée, animée par TED l'Ecoissais, plein d'humour, fut très intéressante, pour les enfants comme pour les grands.

Nous avons apprécié la corde à 13 nœuds et la démonstration qu'il en a faite.



Ensuite, visite libre, parmi tous les corps de métier...d'une façon générale, les guides sont des passionnés. Ce sont des artisans qui montrent leur savoir-faire et prennent le temps d'expliquer leur art.



A aucun moment vous ne vous ennuyez !

Une excellente visite à faire en famille et une belle étape culturelle

Concours photos : « L'EAU à FONTENAY LES BRIIS »

Du 1er novembre 2015 au 14 juillet 2016

Inscription préalable requise à notre adresse : mjcfontenay@laposte.net**L'idée : faire une photo illustrant le thème de l'eau dans notre village.**Cela vous intéresse ? vous voulez en savoir plus ? Règlement du concours, rendez-vous sur notre site : <http://mjcfontenay.free.fr>**APRÈS-MIDIS JEUX**Les après-midis jeux de cartes et de sociétés seront dès à présent **le 1er mardi de chaque mois.**

PROCHAINE SÉANCE : MARDI 1er DÉCEMBRE rendez-vous à 14h30

Bâtiment les Marronniers, allée de l'Ancienne Ferme École à **Bel Air.****Renseignement : 06 84 94 47 64****DÉBUT 2016****Sortie culturelle exceptionnelle****INSTITUT DE FRANCE** (23 quai de Conti Paris 6ème) : **dimanche 14 février à 14h****Visite guidée** : 20€ adhérents MJC 2015-2016 - 25€ non adhérents**Réservation obligatoire** : 06 45 02 32 50

Le Palais de l'Institut de France est un lieu ouvert au public seulement un dimanche par mois et sur réservation préalable. Il y a presque 2 ans, Martine, référente des visites culturelles au sein de la MJC avait réservé cette visite. La liste d'attente est telle qu'elle a accepté sans hésiter la 1ère date qui lui a été proposée. Ne rater pas de rendez-vous !

... et visitez régulièrement notre site, d'autres activités peuvent s'ajouter

Site : <http://mjcfontenay.free.fr>Mail : mjcfontenay@laposte.net



Le adhérents du

Hockey Club du Trèfle

vous accueillent toute l'année pour essayer leur sport



Hockey sur Gazon à partir de 7 ans

Horaires et lieux d'entraînement		
Catégories	Plateau Fontenay les Briis	Gymnase
U10 filles/garçons	2006-2008 Mercredi 14h00-15h15	*Samedi 9h00-10h30
U12 filles/garçons	2004-2005 Mercredi 14h00-15h15	*Samedi 9h00-10h30
U14 filles/garçons	2002-2003 Mercredi 15h00-16h30	*Samedi 9h00-10h30
U16 filles	2000-2001 Mercredi 15h00-16h30	*Samedi 9h00-10h30
U16 garçons	2000-2001 Mercredi 16h00-17h30	*Samedi 9h00-10h30
Adultes femmes/hommes	Mardi 21h15-22h30	

Lieux des entraînements
Plateau de l'école
Rue de la Coque Salle
91640 Fontenay les Briis

Gymnase Intercommunal
615, rue Fontaine de Ville
91640 Briis sous Forges

* Entraînement certains samedis en fonction des compétitions de l'après-midi

Hockey Club du Trèfle Saison 2015-2016

Sport Olympique, l'activité hockey démarre ici en 2005 avec 10 joueurs.

En 2015 le club compte plus de 50 adhérents de 7 à 58 ans (avec la parité homme et femme).

Notre objectif est de faire jouer pour le plaisir, mais aussi au meilleur niveau possible.

Depuis plusieurs années nos jeunes filles et garçons sont régulièrement sélectionnés pour représenter la Région.

En 2015 le club a été élu "Club de l'Année" par la Fédération Française du Hockey.

Cotisation	150€ (licence incluse)
-------------------	---------------------------

Contact

Eric ou Nicky Schmidt
Phone : 01.64.90.59.87
Mail : contact@hctrefle.com
Site : <http://www.hctrefle.com/>

Président : Eric Schmidt

Essais gratuits



LE BEL-AIR-DE-FONTENAY

Octobre 2015 - Les Beaux parleurs

Photos Patrick Robert.

Isabelle Donnadieu - création et organisation du projet.

C'est dans la salle communale des Marronniers que s'est déroulé, le dimanche 18 octobre 2015, le troisième évènement Beaux Parleurs du Bel-Air-de-Fontenay sur le thème : « Les Histoires sur l'occupation allemande durant la guerre 39-45 ».



La chorale et les Beaux-Parleurs

Un programme chargé et varié, car beaucoup de personnes « Beaux Parleurs » ont participé et raconté merveilleusement bien leurs récits ou anecdotes. Et ils en avaient à raconter... : Mesdames José Sérignan, Liliane Vancampen, Nicole Goavec, Messieurs Réginald Kann et René Manganne.

En introduction, la chorale du Bel Air de Fontenay interpréta : « Lascia Ch'io Pianga », de Haendel accompagnée par **Romain Donnadieu** au piano, et « Bei Mir Bist Du Schön », version Andrew Sisters.



Isabelle Donnadieu et Lili Van Campen

Puis ce fut le tour de **Madame José Sérignan** qui nous passionna avec une série d'anecdotes de son adolescence, dont « La première alerte », « Le salon de thé », « Le passage du bac » etc, en alternance avec **Madame Lily Vancampen**, racontant l'évasion de son oncle Henri Brunet. **Nicole Goavec** nous lut un poème de Madame Sérignan : « La balade des amoureux de guerre ».

Monsieur Réginald Kann nous fit le récit de « La vie de Charles Ferdinand Dreyfus, sa fondation et sa déportation » et **Monsieur René Manganne** nous relata ses souvenirs d'enfance sur « La vie de tous les jours pour les femmes et les enfants pendant l'occupation à Fontenay les Briis ».



José Sérignan

Le tout entrecoupé de chansons : « A Saint Michel en Grève », chant populaire breton, et « J'ai la mémoire qui flanche » de Serge Rezvani, par le duo **Anne-Rose Nordberg et Corinne Baudouin** (chant et guitare), « Göttingen » de Barbara, par **Anne-Rose Nordberg et Philippe Donnadieu** (chant et piano), « Lily Marlène » de Lale Anderson, et « Boum » de Charles Trenet, par **Isabelle et Philippe Donnadieu** (chant et piano).



A. Rose NORDBERG - Corinne BAUDOUIN

Pour finir cet agréable après-midi, un goûter bien mérité, préparé par la chorale, nous attendait, ainsi qu'une exposition de photos-portraits, dans une ambiance musicale des années 40. La création d'un nouvel album Beaux Parleurs éternisera ces récits et ce bel après-midi d'automne.

UN GRAND MERCI à tous les Beaux Parleurs, à la chorale et à tous ceux qui ont participé à cette rencontre, à sa préparation et à son bon déroulement.
Merci à notre cher public très attentif et à l'écoute !!

Prochaine date à retenir : samedi 12 décembre à 21h - notre traditionnel Concert de Noël à l'Eglise St Martin de Fontenay les Briis, avec un répertoire original et des invités surprises.

Renseignements : Isabelle Donnadieu - 06 13 40 57 28 - isabelledonnadieu@yahoo.fr



Siège social
Mairie de Forges les Bains
9, rue du docteur Babin
91470 Forges les Bains

La **Retraite Sportive de la Région de Limours** (RSRL), association affiliée à la Fédération Française de la Retraite Sportive reconnue d'utilité publique par le Ministère des Sports et de la Jeunesse, a comme but la pratique de sports adaptés aux seniors de plus de 50 ans, pré-retraités ou retraités n'exerçant plus d'activité professionnelle.

L'association RSRL rassemble **500 adhérents** de la Communauté de Communes du Pays de Limours.

Pour la commune de **Fontenay les Briis** nous comptons **30 adhérents**.

De nombreuses activités sportives, sans esprit de compétition, peuvent y être pratiquées :

LISTE DES FAMILLES D' ACTIVITES PROPOSEES PAR LA RSRL

<p><i>Activités de déplacement en milieu naturel</i></p> <p>Balade Cyclotourisme Marche Nordique Randonnée pédestre</p>	<p><i>Activité d'expression et de maîtrise du milieu aquatique</i></p> <p>Aquagym</p>	<p><i>Activité de précision et de concentration</i></p> <p>Tir à l'arc</p>
<p><i>Activités d'expression et de maîtrise corporelle</i></p> <p>Danse country Danse de salon Gymnastique Self-Défense Tai Chi Chuan</p>	<p><i>Activités de coopération et/ou d'opposition</i></p> <p>Badminton Swin-Golf</p>	<p style="text-align: center;">RSRL</p> <p style="text-align: center;">Notre site : www.rsrlimours.fr</p>

" Par une pratique régulière et volontariste, maintenons et renforçons notre potentiel physique "

Nous sommes présents dans toutes les manifestations locales où nous sommes conviés.



Les Contes de Melle Noël

est un spectacle musical de théâtre et de contes
avec une touche parodique et clownesque alliant violon,
marionnettes douçous, et jouets.



Votre CDF

en partenariat avec la
MJC vous offre
un spectacle de fête
LE SAMEDI

12
DECEMBRE

lors du Marché de NÖEL
à 16h

LES CONTES DE Melle NOËL

Spectacle gratuit suivi d'un
goûter offert
D'autres belles surprises
vous attendent lors de
cette journée

à 16h Salle des Marronniers SAMEDI 12 DECEMBRE

Nous vous donnons rendez-vous

le **DIMANCHE 10 JANVIER**

Pour le

« Chaud des SAPINS »

avec dans le premier rôle,
les acteurs fatigués de vos salons

Sur le plateau de l'école à 17h (vin chaud, chocolat chaud et goûter offert)

Toute l'équipe du CDF vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année !



Les fêtes de Noël se préparent déjà et je voulais vous associer à notre manifestation habituelle de fin d'année :

la Tombola de Noël.

D'ici la semaine prochaine, vous pourrez croiser des enfants ou des membres de la Caisse des écoles et qui vous proposeront d'acheter des tickets et/ ou carnets de tombola.

Le gros lot sera **une tablette numérique**, suivi de lots comme des repas au restaurant, des gourmandises pour vos réveillons, etc...



Le tirage aura lieu le dimanche 13 décembre vers 16h30 au marché de Noël.

Pour tout renseignement : graziellamarchand@yahoo.fr

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

CAISSE DES ÉCOLES de FONTENAY-LÈS-BRIIS ARBRE DE NOËL 2015 Nom : _____ Prénom : _____ Billet de participation aux frais : 1 € N° _____	CAISSE DES ÉCOLES de FONTENAY-LÈS-BRIIS (91 640) ARBRE DE NOËL 2015 Billet de participation aux frais : 1 € donnant droit au tirage de la TOMBOLA qui aura lieu à BEL AIR le DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2015 à 16 heures 30. Lots : une tablette numérique, repas restaurants, lots pour vos repas de fêtes et d'autres lots surprises N° _____ <small>Les lots non réclamés avant le 05 février 2016 seront acquis à la Caisse des Écoles</small>
---	--



Personne n'est obligé d'avoir un chat mais ceux qui ont choisi d'en accueillir un ne doivent pas le considérer comme un objet jetable, ce qui est bien trop souvent le cas. S'il s'agit d'une chatte qui a accès à l'extérieur, il faut s'attendre à ce qu'elle donne régulièrement naissance à une portée de chatons. Le propriétaire d'une chatte devra aussi assumer ces chatons qu'il aura laissés venir au monde.

Ceux là ont été trouvés abandonnés dans un carton, dans le parc de Soucy le 12 septembre. Agés seulement d'une semaine, ce lâche abandon les condamnait à une mort certaine.

Faut-il le rappeler, ce type d'abandon "sauvage" est considéré comme un acte de cruauté réprimé par la loi. Cependant les personnes méprisables qui commettent ces délits font leurs sales coups en douce et n'ignorent pas qu'elles ne risquent rien, sauf si elles sont dénoncées...

Pour s'éviter de se conduire aussi misérablement, il existe une solution bien simple : faire stériliser et identifier ses chats et chattes.

Depuis la création de notre association, soit l'année 1990, ce sont quelque 115 chats que nous avons secourus dans notre seul village. Sans autre commentaire ...

Association affiliée à la Confédération Nationale des S.P.A. de France
Nous œuvrons avec le soutien du Conseil Général de l'Essonne
<http://les.amis.des.chats.de.bligny.overblog.com/> Tél. 01 64 90 79 22

Prochaines manifestations organisées sur Fontenay ou par les associations fontenaysiennes (*)

Mois et jour	Horaires	Manifestations	Organisateurs	Lieux
NOVEMBRE				
Samedi 21 nov.	12h	10 ans de la Médiathèque - verre de l'amitié	Médiathèque	Médiathèque
Dimanche 22 nov.	10h-18h	Bourse aux Jouet	Caisse des Ecoles	Ecole G. Dortet
Samedi 28 nov.	14h-17h	"Les petits débrouillards" - atelier police scientifique	Médiathèque	Médiathèque
Dimanche 29 nov.	12h30	Repas des Aînés - Animation autour de "Jean Ferrat"	CCAS	Les Marronniers
DECEMBRE				
Mardi 1er déc.	10h	Bébés Lecteurs	Médiathèque	Médiathèque
Mardi 1er déc.	14h30-17h30	Après-midi jeux	MJC	Les Marronniers
Dimanche 6 déc.	8h-20h	Elections régionales : 1er tour	Mairie	Mairie + Marronniers
samedi 12 déc.	21h	Concert de Noël - Chorales	Bel Air de Fontenay	Eglise St-Martin
samedi 12 déc.	10h-18h	MARCHE DE NOEL	Mairie	Autour des Marronniers
Dimanche 13 déc.				
Dimanche 13 déc.	16h	TOMBOLA Caisse des Ecoles Tirage	Caisse des Ecoles	Autour des Marronniers
Dimanche 13 déc.	8h-20h	Elections régionales : 2ème tour	Mairie	Mairie + Marronniers
JANVIER 2016				
Mardi 5 janv.	10h	Bébés Lecteurs	Médiathèque	Médiathèque
Mardi 5 janv.	14h30-17h30	Après-midi jeux	MJC	Les Marronniers
Vendredi 22 janv.	18h	Vœux du Maire	Mairie	Les Marronniers





Horaires de la Mairie :

Lundi: 15H00 - 17H45
 Mardi, jeudi, vendredi : 09H00 - 11H30
 15H00 - 17H45
 Mercredi et samedi : 09H00 - 12H00
 Standard : 01.64.90.70.74 - Télécopie : 01.64.90.78.14
 Courriel : accueil@mairie-fontenay-les-briis.fr
 Site : www.mairie-fontenay-les-briis.fr

Les déchets Ménagers

Notes : AM = avant midi PM = après midi SP = semaine paire SI = semaine impaire

Circuit	Bruyères le Châtel	Fontenay les Briis		
Hameaux	Arpenty Verville	La Roncière La Soulaudière La Charmoise	Le Bourg Bel Air Soucy	Les Chéneaux Folleville
Rebuts ménagers	Lundi PM	Mercredi AM	Mercredi AM	Mercredi AM
Emballages	Vendredi AM	Vendredi AM	Vendredi AM	Vendredi AM
Déchets verts	Lundi PM, SP	Jeudi PM, SP	Jeudi PM, SP	Jeudi PM, SP

Les verres et les papiers sont à déposer dans les containers prévus à cet effet.

La déchetterie de Briis

N'accepte pas les rebuts ménagers

Tout doit être trié comme pour les collectes à domicile.

C'est le lieu où l'on doit déposer les Déchets Ménagers Spéciaux :

huiles, solvants, batteries, piles, néons, peintures, déchets toxiques.

mais aussi les gravats, les objets encombrants et les déchets verts.

Ouvertures mardi : 9H00—13H00 mercredi : 14H00—18H00
 vendredi : 14H00—18H00 samedi : 9H00—13H00, 14H00—18H00
 dimanche : 9H00—13H00
 Téléphone 06 82 38 06 76

Les déchets verts

sont enlevés de
début mars à fin novembre
Présentation : conteneur spécifique,
 sacs papier, petits fagots.

Encombrants

Sur demande, une fois par an
Appeler le SICTOM : 01.69.94.14.14
 Lister le matériel.
Coût : 30 euros (gratuit pour les + de 65 ans
 et les handicapés.)